

Paris, le 25 mai 2020

Madame Elodie FOURCADE,  
Madame la Sous-directrice des politiques sociales  
et de la qualité de vie au travail  
Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique  
139, rue de Bercy - 75572 PARIS Cedex 12

Objet : Comité Interministériel d'Action Sociale: maintenir le budget au bénéfice des agents

Madame la Sous-directrice des politiques sociales,

La crise sanitaire qui sévit depuis plusieurs semaines vient mettre en évidence le bien-fondé des propositions portées par les co-animateurs et les délégations des organisations syndicales dans chacune des commissions permanentes.

De fait, à la sous-consommation chronique, quasi structurelle, du budget de l'ASI vient s'ajouter un affaissement de la demande sur de nombreuses prestations ou actions en raison des contraintes liées à la pandémie. On peut citer les Chèques-Vacances, l'AIP, le CESU malgré la revalorisation toute récente du barème d'attribution, la restauration et les actions SRIAS.

Conformément à l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, les syndicats, par la voix des co-animateurs notamment, s'impliquent depuis des années au travers de l'ASI pour améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille. Pour ce faire, des propositions ont été élaborées dans les différents domaines, le plus souvent par une expression commune de l'ensemble des représentants.

L'absence de CIAS plénier au terme du premier trimestre et la tenue des CP sous format de conférences téléphoniques n'ont pas permis d'approfondir certaines problématiques.

Aujourd'hui plus que jamais dans cette période de crise, les agents de la FPE, très largement engagés pour préserver la continuité de l'action publique, ne doivent pas voir leur action sociale diminuer au moment où ils en ont le plus besoin.

Sur les 4 thématiques, de la famille, du logement, de la restauration et de l'activité des SRIAS, nous sommes donc amenés à vous soumettre des propositions de redynamisation de l'activité de l'action sociale par un ensemble de mesures dont l'effet est attendu dès cette année 2020.

### **Famille**

- Chèques-Vacances : Octroi forfaitaire d'un bonus pour chacun des plans servis en 2020 à hauteur de 30 ou 50 € selon le taux de bonification,
- CESU : Octroi de 300 € forfaitaire de CESU pour soutenir les familles dans la garde d'enfants suite au COVID ainsi qu'un CESU pour les 6-12 ans.

## **Logement**

- Augmentation des montants de l'AIP actuellement de 500€ et 900€ (zones ALUR) et extension de l'aide aux contractuels,
- Reprise des réservations conventionnelles des logements sociaux dans les zones tendues,
- Généralisation dans les SRIAS des conventions et partenariats, permettant d'augmenter leur offre de logements temporaires et d'urgence,
- Extension du dispositif VISALE, garantie locative d'Action logement accessible aux agents de moins de 30 ans à tous les agents sans condition d'âge.

## **Restauration**

Au delà de la prise en charge actée par la DGAFP des mises aux normes des RIA pour la mise en conformité face au COVID, nous attendons :

- La prise en charge des frais de réparation, analyse, changement des matériels suite au redémarrage des restaurants (dépenses non prévues au budget prévisionnel)
- La prise en charge du surcoût repas sur la base de justificatifs dans la limite de 17,50 € par repas. Le principe étant que les agents n'acquittent pas un tarif supérieur post-COVID qu'avant. Ces sommes n'ont pas été actées dans le budget d'action sociale des ministères.
- La mise en place d'un fonds de secours prenant en charge les indemnités de pertes d'exploitation sur la base des justificatifs produits par les prestataires. Le défaut de positionnement de l'Etat vis à vis des groupes conduit ces derniers à imposer des indemnités aux associations de RIA.

## **Activité des SRIAS**

Il faut sensibiliser les préfetures à la possibilité pour les SRIAS d'avoir recours par convention au paiement d'un acompte (prévu par les textes) pour la réalisation des actions hors marché public. Cela concerne les prestataires et associations issus de l'ESS dont les trésoreries peuvent être fragilisées avec le report des actions (culture, loisirs, sport).

Pour l'ensemble de ces propositions, nous sommes à votre disposition, Madame la Sous Directrice, pour échanger sur les modalités de leur mise en œuvre.

Nous vous prions de croire, Madame la Sous Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

### ***Le Président du CIAS et les Co- animateurs syndicaux***

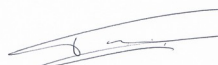
#### **Le Président du CIAS**

René DASSONVILLE



#### **Le Co-animateur Famille**

Frédéric GALLIERE



#### **Le Co-animateur SRIAS**

Michel MONTOTO



#### **La Co -animatrice Logement**

Muriel SCAPPINI

#### **La Co-animatrice Budget**

Agnès VAN LUCHENE



#### **Le Co animateur Restauration**

Thierry TAME



Thierry TAME